

À toutes les sociétés FSG

Aarau, 02.07.2013/990/ha

Utilisation de véhicules lors de manifestations des associations et des sociétés

L'assurance en RC de la CAS pour la FSG, ses associations et sociétés **ne s'étend pas** aux revendications en RC en tant que détenteur de véhicules à moteur et de véhicules remorqués par ces derniers, ni à la RC de personnes dont la responsabilité incombe au détenteur en vertu de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR).

La gestion de dommages causés par des véhicules à moteur incombe à la RC pour véhicules à moteur obligatoire en vertu des dispositions de la loi.

Les dommages subis par des **véhicules loués, pris en leasing, prêtés ou confiés** ne sont **pas couverts** par le biais de l'assurance en RC de la CAS non plus. Nous recommandons dans ce contexte ne faire conduire des voitures de tourisme ou de livraison (jusqu'à 3.5t) que par des personnes ayant inclus dans leur assurance RC privée les dommages occasionnés par la conduite occasionnelle de véhicules dont elles ne sont pas les détenteurs ou s'assurer dans le cas contraire que le véhicule en question soit couvert par une assurance tous risques.

Assurance RC privée

En règle générale les dommages causés à un véhicule de tourisme ou de livraison confié/prêté ne peuvent être assurés qu'aux conditions suivantes:

- Convention spéciale pour cette couverture complémentaire
- Surprime
- Véhicules inférieurs à 3.5 t (permis de conduire B)
- Le détenteur du véhicule n'est ni l'employeur, ni un loueur professionnel, ni une entreprise de la branche automobile (garage/*location de voitures*)
- Utilisation occasionnelle
- Franchise spéciale

Les véhicules confiés dépassant les 3.5t (**camions, tracteurs** etc.) **ne peuvent pas être couverts** en RC privée par une police complémentaire.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la personne de contact de l'association cantonale ou la CAS-FSG à Aarau, tél. 062 837 82 81.

Société coopérative Caisse assurance de sport de la FSG

Brigitte Häni
Verwalterin

Bahnhofstrasse 38
Postfach
CH-5001 Aarau

+41 62 837 82 01
+41 62 824 14 01
svk@stv-fsg.ch

CHE-107.939.798 MWST